

REGIONALPS SA,

Martigny

*Rapport de l'organe de révision
sur les comptes annuels au 31 décembre 2022*

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de
REGIONALPS SA, Martigny

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de REGIONALPS SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date ainsi que les annexes.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis

Deloitte AG

Fabien Lussu
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Alexandre Ribordy
Réviseur agréé

Zürich, le 14 avril 2023
FLU/ARI/mca


Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement et annexes)
- Proposition relative à l'attribution de l'excédent

Bilan

Montants en kCHF


Période du 1^{er} janvier au 31 décembre

	2022	2021	Delta	%
ACTIFS	76'212	68'046	8'166	12.0%
ACTIFS CIRCULANTS	22'516	19'230	3'286	17.1%
Liquidités (y.c. Cashpool du groupe CFF)	18'084	15'640	2'444	15.6%
Créances résultant de prestations tiers	202	94	108	114.8%
Autres créances	9	347	-337	-97.4%
Actif de régularisation	4'221	3'149	1'071	34.0%
ACTIFS IMMOBILISES	53'696	48'816	4'880	10.0%
Immobilisations corporelles	40'973	48'563	-7'590	-15.6%
Immobilisations financières	1	1		
Acomptes sur immobilisations en construction	12'348		-12'348	-100.0%
Immobilisations en construction	374	251	122	48.6%
PASSIFS	76'212	68'046	8'166	12.0%
DETTES A COURT TERME	10'773	7'907	2'865	36.2%
Dettes résultant de prestations tiers	1'417	578	839	145.1%
Dettes à court terme CFF	6'427	4'896	1'530	31.3%
Dettes à court terme auprès des pouvoirs publics	326	326		
Autres dettes à court terme	370	105	266	254.2%
Passifs transitoires	2'029	1'870	159	8.5%
Provisions à court terme	204	133	71	53.9%
DETTES A LONG TERME	46'134	46'599	-464	-1.0%
Dettes à long terme CFF	39'929	35'050	4'880	13.9%
Dettes à long terme auprès des pouvoirs publics	4'197	4'523	-326	-7.2%
Provisions à long terme	2'008	7'026	-5'018	-71.4%
FONDS PROPRES	19'305	13'540	5'765	42.6%
Capital-actions	6'650	6'650		
Réserves légales	84	84		
Réserve selon l'art. 36 LTV	6'806	6'192	614	9.9%
Résultat de l'exercice et issu du bilan	5'765	614	5'151	838.8%

Comptes de résultat

Montants en kCHF

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre

	2022	2021	Delta	%
PRODUITS D'EXPLOITATION	51'111	46'221	4'890	10.6%
PRODUITS DU TRAFIC	21'766	17'994	3'772	21.0%
PRESTATIONS DES POUVOIRS PUBLICS	26'959	26'709	250	0.9%
PRODUITS DE LA LOCATION D'IMMEUBLES	1	1		0.0%
PRODUITS ACCESSOIRES	2'385	1'517	868	57.2%
CHARGES D'EXPLOITATION	44'334	44'555	-221	-0.5%
CHARGES DE PERSONNEL	9'640	9'025	615	6.8%
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	27'104	29'918	-2'815	-9.4%
AMORTISSEMENTS	7'590	5'612	1'978	35.2%
RESULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)	6'778	1'666	5'112	306.9%
RESULTAT FINANCIER	-1'013	-1'052	39	-3.7%
RESULTAT ANNUEL (RA)	5'765	614	5'151	


REMARQUES :

[1] Dès 2022, rubriques adaptées afin d'être uniforme avec les standards SAP du groupe CFF.

Tableau de financement

Montants en kCHF

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre

	2022	2021
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	8'828	124
Bénéfices nets / pertes nettes	5'765	614
Amortissements sur l'actif immobilisé	7'590	5'612
Variation des provisions	-4'947	-6'969
Variation des créances résultant de ventes et de prestations de services	-111	39
Variation des autres actifs circulants (y.c. actifs transitoires)	-731	46
Variation des dettes résultant d'achats et de prestation	838	334
Variation des dettes à court terme (y.c passifs transitoires)	425	447
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	-12'470	-217
Investissements immobilisations corporelles	-12'470	-217
Flux financiers provenant de l'activité de financement	6'085	-5'222
Dettes financières à court / long terme	6'411	-4'896
Autres dettes à long terme	-326	-326
TOTAL DES VARIATIONS DE LIQUIDITES	2'444	-5'315
Liquidités au début de l'exercice	15'640	20'955
Liquidités à la fin de l'exercice	18'084	15'640
Variation des liquidités	2'444	-5'315


REGIONALPS SA, Martigny

Annexes au compte


1. Etablissement des comptes

Les présents comptes annuels ont été établis au 31 décembre 2022 conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations ainsi qu'aux dispositions fixées par l'Ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC). La société mère, CFF, produisant des états financiers consolidés conformément aux Swiss GAAP FER, la Société, conformément à l'art. 961d du Code suisse des obligations (« CO »), n'est pas tenu, pour ses états financiers individuels d'établir un rapport annuel ou les informations supplémentaires dans les annexes conformément à l'art. 961a CO.

2. Dettes et actifs en garantie

	2022	2021
Dettes envers des institutions de prévoyances publiques		
Caisse de Pension CFF	0	0
Dettes à court / long terme auprès des pouvoirs publics		
Prêt remboursable de la Confédération selon de l'art. 56 Convention du 10.10.2001, avenant du 30.06.2009	2'568'392	2'747'582
Prêt remboursable du Canton selon de l'art. 56 (1) Convention du 10.10.2001, avenant du 30.06.2009	1'954'800	2'101'410
Actifs en garantie		
Rames DOMINO en faveur des CFF SA	30'646'839	37'314'184

3. Immobilisations corporelles

	NINA	DOMINO	Total
Valeurs d'acquisition			
Etat au 01.01.2022	21'433'894	86'958'107	108'392'001
Acquisitions	0	0	0
Cessions	0	0	0
Etat au 31.12.2022	21'433'894	86'958'107	108'392'001
Fonds d'amortissement			
Etat au 01.01.2022	-10'184'959	-49'643'923	-59'828'882
Amortissements annuels [1]	-922'848	-6'667'346	-7'590'193
Etat au 31.12.2022	-11'107'806	-56'311'268	-67'419'075
Valeurs comptables nettes			
Etat au 01.01.2022	11'248'935	37'314'184	48'563'120
Etat au 31.12.2022	10'326'088	30'646'839	40'972'927

REMARQUES :

[1] Une contribution selon la loi Lhand pour un montant de CHF 15'761.- diminue les amortissements des NINA.

[2] Des infrastructures en construction en lien avec l'acquisition des nouvelles rames FLIRT sont inscrites au bilan pour 12.7 MCHF.

4. Engagement de prévoyance

REGIONALPS SA est affiliée à la Caisse de pensions CFF (CP CFF) pour la prévoyance professionnelle. Ladite caisse assure environ 56'000 clientes et clients pour un taux de rentiers de 44%. De part cette forte proportion de rentiers, la CP CFF

détient une grande part d'obligations. L'augmentation des taux directeurs par les banques centrales et la remontée générale des taux d'intérêt ont simultanément provoqué une forte chute des cours des obligations. Cela a entraîné pour la CP CFF un rendement négatif des placements de -12,1%. Le taux de couverture de la CP CFF a ainsi chuté de 112,4% à 100,6%. Face à ce renchérissement des taux d'intérêts, le Conseil de fondation a ainsi adapté le taux d'intérêt utilisé pour évaluer les obligations (le «taux d'intérêt technique») aux nouveaux taux d'intérêt et l'a augmenté de 1% à 1,5%, ce qui a eu un effet positif sur le degré de couverture.

Les avoirs des assurés actifs ont ainsi été rémunérés à 1% pour 2022, en accord avec la politique de rémunération en vigueur. Même si les taux d'intérêt nettement supérieurs à ceux des années précédentes ont entraîné à court terme une diminution de la fortune des caisses de pensions, ils généreront sur le long terme un rendement escompté nettement plus élevé qu'auparavant et sont donc positifs.

Les comptes annuels de REGIONALPS SA ne comprennent aucune provision pour des engagements de prévoyance. Toutefois, un engagement de prévoyance de 624 MCHF figure au passif du bilan de CFF SA au 31 décembre 2022 (année précédente: 633 MCHF). REGIONALPS SA bénéficie de cet engagement au même titre que les autres sociétés fondatrices affiliées. Cet engagement de prévoyance restera maintenu jusqu'à l'achèvement de l'assainissement durable de la Caisse de pensions CFF, qui implique la constitution d'une réserve pour fluctuation de valeurs.

5. Caisse du personnel

CFF SA tient une caisse du personnel. Les collaboratrices, les collaborateurs, les retraitées et retraités des CFF SA, des filiales ainsi que des fondations proches de l'entreprise peuvent y effectuer des placements, pour autant qu'ils soient garantis par ces filiales et fondations. Une obligation de garantie existe envers les collaboratrices, les collaborateurs, les retraitées et retraités de REGIONALPS SA, égale aux placements et aux intérêts. Le montant total de l'obligation s'élève à CHF 328'178.55.- au 31 décembre 2022 (année précédente : CHF 305'537.50.-).

6. Management des liquidités

A l'instar des autres sociétés-filles, REGIONALPS SA fait partie intégrante du « Cashpool » des CFF. A ce titre, le management des liquidités intègre donc le principe de solidarité. Ainsi, la banque est autorisée à garantir ses créances avec les soldes des autres participants du « pool ». Suite à la politique de rapatriement des liquidités menée au sein du groupe CFF au plus fort de la pandémie, la situation se détend quelque peu durant l'année sous revue. Ainsi, les créances envers CFF progressent de près de 2.4 MCHF (+16%) en 2022 pour atteindre CHF 18'069'095 en date de clôture (année précédente CHF 15'633'322).

7. Charges de personnel

Les charges de personnel se clôturent à hauteur d'un peu plus de 9.6 MCHF en hausse de près de 7% par rapport à celle enregistrées l'année précédente. Bien que deux départs soient venus amputés l'effectif de conduite durant l'année, REGIONALPS SA a pu concrétiser sa stratégie d'internalisation de sa formation de conduite grâce au démarrage d'une première classe d'aspirant pilote de locomotive en septembre. Ces nouvelles forces apprenantes sont venues renforcées les quatre

aspirants issus de la classe de formation de février et portent ainsi le nombre de mécanicien à près de 60 EPT (+6.9). Afin de garantir le développement de l'accompagnement clientèle, deux nouvelles ressources sont venues compléter la brigade des contrôleurs sporadiques. Pour suivre cette évolution, il a également été nécessaire de renforcer l'administration du recouvrement d'une ressource (+0.6 EPT).

Au 31.12.2022, REGIONALPS SA clôture l'année avec un effectif moyen EPT en hausse (+3.47) et un nombre de collaboratrices et collaborateurs sous contrat avec la société qui fleurit désormais avec la barre des nonante personnes (88).

8. Approbation des comptes annuels par l'Office fédéral des transports

En raison de l'adaptation du système de surveillance des subventions des transports publics, l'OFT renonce à approuver les comptes annuels, mais examine les comptes approuvés.

9. Approbation des comptes annuels par le Conseil d'administration

Par sa séance du 14 avril 2023, le Conseil d'administration de la société a ratifié les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat de l'exercice.

10. Assurances de choses et assurances responsabilité civile

REGIONALPS SA étant une société-fille des CFF dans laquelle la maison-mère détient directement ou indirectement au moins 50% des actions avec droit de vote, l'entreprise bénéficie ainsi de la pleine assurance des chemins de fer fédéraux suisses (CFF Assurances SA) pour l'exploitation des lignes concessionnées. L'indemnisation maximale s'élève à un maximum de 400 MCHF par événement, déduction faite de la franchise convenue (max. 20 kCHF).


11. Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2022, REGIONALPS SA est redevable de loyers pour ses divers locaux pour un montant de CHF 506'821.-.

12. Parties liées

Les dettes résultant de prestations tiers et les passifs transitoires comprennent un montant dû à la société actionnaire minoritaire de CHF 176'782.- et de CHF 790'996.- respectivement au 31 décembre 2022.

Proposition d'allocation du bénéfice au bilan

		
Réserves bloquées	au 01.01.2022	
Réserves pour pertes futures selon art. 36 LTV		6'806'107
Réserve générale		84'112
Résultat net de l'exercice	au 31.12.2022	
Résultat de l'offre TRV		5'764'644
Réserves bloquées	après l'AG du 27/06/2023	
Réserve pour pertes futures art. 36 LTV		12'570'751
Réserve générale		84'112